MAIRIE de MONCEY 1, rue du Maréchal MONCEY 25870 MONCEY

2022/

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2022

A 20h, Salle de la mairie - 25870 Moncey Convocation du 10/12/2022

Président de séance:

Fabien THERNIER, Maire

Secrétaire de Séance :

TRIPIER Brigitte

Conseillers présents (10):

SCALABRINO Agnès, GUILLAUME-SAGE Frédérique, TRIPIER Brigitte, BOUVARD Christophe, COUSIN Julien, DEROUBAIX Yannick, LECHAT Robert, LUCASELLI

Matthieu, MEMBRE Arnaud et VUILLAUME Nicolas

Absents (3):

Mme LAMBRECHTS et MM. DE ANGELIS et BUCHETET

Procurations (3)

Mme LAMBRECHTS à M. BOUVARD

M. BUCHETET à M. THERNIER M. DE ANGELIS à Mme TRIPIER

A L'ORDRE DU JOUR:

- Choix des offres de prêt pour le projet de réfection des rues

- Convention de mise à disposition de l'agent communal auprès de la CCDB dans le cadre de la compétence scolaire/petite enfance/enfance et jeunesse

QUESTIONS DIVERSES

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le Conseil municipal désigne Mme TRIPIER Brigitte, secrétaire de séance. Le Conseil municipal valide le Procès Verbal de la séance précédante et commence l'ordre du jour.

<u>Dans le cadre de sa délégation consentie par le Conseil municipal</u>, M. le Maire rend compte des actes suivants :

- dépôt par internet le 25 novembre dernier de la demande complète de subvention de la DETR pour les travaux

ORDRE DU JOUR

SUJET 1 : CHOIX DES OFFRES DE PRETS POUR LE PROJET DE REFECTION DES RUES

Dans le cadre des travaux de réfection des rues, de leurs trottoirs et d'une partie du réseau d'eau potable, et pour compléter l'offre étudiée en conseil municipal le 23 septembre dernier, M. le Maire a reçu les offres mises à jour suivantes :

	CREDIT AGRICOLE				BANQUE POPULAIRE			
	Budget C	ommunal	Prêt Relais Budget Eau Budget Communal		ommunal	Prêt Relais	Budget Eau	
Montant	450 000 €	450 000 €	330 000 €	70 000 €	450 000 €	450 000 €	300 000 €	70 000 €
Durée	20 ans	19.75 ans	2 ans	9.75 ans	20 ans	19 ans	2 ans	9 ans
Taux	3.42 % Taux fixe	3.25 % Taux fixe	2.534 % Taux variable	3.18 % Taux fixe	3.35 % Taux fixe	3.18 % Taux fixe	2.70 % Taux variable	3.11 % Taux fixe
Frais de dossier	562€		330 €	105€	500 €		/	100€
Echéances annuelles	31 157.88 €	30 963.60 €	Remboursement à échéance	8 378.20 €	30 389.87 €	31 100.06 €	16 200.00 € Remboursement à échéance	8 809.35 €
Coût	173 157.33 €	161 531.60 €		11 687.25 €	157 797.40 €	140 901.14 €		9 284.15

Pour rappel, le plan de financement validé en conseil le 4 novembre dernier, était le suivant :

• fonds libres:

250 788.47 €

• fonds compensation TVA

175 298.16 €

• emprunts:

500 000.00 €

• subventions:

195 211.96 €

• Participation OPSA

28 216.80 €

(23 514 € HT)

Après l'exposé de ce comparatif et des offres détaillées, le Conseil municipal délibère et choisit :

- L'offre de prêt de 450 000 € auprès de la Banque populaire
 - Echéance annuelle de 31 100.06 €
 - Pour une durée de 19 ans
 - Au taux fixe de 3.18 %
 - Montant des intérêts 140 901.14 €
 - Frais de dossier : 500 €

budget communal

- L'offre du prêt relais TVA de 300 000 € auprès de la Banque populaire
 - Echéance trimestrielle de 2 025 €
 - Pour une durée de 24 mois
 - Au taux variable de 2.70 % (index euribor 3 mois)

Budget communal

- L'offre de prêt de 70 000 € auprès de la Banque populaire
 - Echéance annuelle de 8 809.35 €
 - Pour une durée de 9 ans
 - Au taux fixe de 3.11 %
 - Montant des intérêts : 9 284.15 €
 - Frais de dossier : 100 €

budget eau

Il autorise M. Le Maire à signer les contrats de prêts proposés et les documents s'y rapportant.

VOTE :

14 Pour

0 Contre

0 Abstention (DCM n°37)

SUJET 2: MISE A DISPOSITION DE L'AGENT COMMUNAL AUPRES DE LA CCDB

Dans le cadre de l'exercie des compétences scolaires/petite enfance/enfance et jeunesse, la CCDB fait régulièrement appel à l'agent communal pour effectuer des interventions à l'école de Moncey.

La convention de mise à disposition de l'agent communal, signée en 2019 entre la Commune et la CCDB, est arrivée à échéance fin 2021. La CCDB propose son renouvellement. Elle prévoit notamment le remboursement de la rémunération de l'agent selon un état annuel des interventions.

Après exposé de ces éléments, le conseil municipal décide de renouveler la convention.

M. le Maire est autorisé à signer la convention qui prend effet au 1^{er} janvier 2022 pour 1 an, renouvelable 2 fois.

VOTE:

14 Pour

0 Contre

0 Abstention (DCM n°38)

QUESTIONS DIVERSES

- **SPECTACLE NOEL**: Spectacle prévu le 17/12 à 14h à la salle communale de Moncey, suivi d'un goûter avec l'arrivée d'un invité surprise, en partenariat avec le FRIJEP et la Commune de Valleroy. Gouter fourni par l'Ets Erhard, que nous remercions.
- GOUTER DES AINES: Prévu le 14/01/2023 à 15h à la salle FRIJEP
- TAXE D'AMENAGEMENT: La communauté de Communes du Doubs Baumois (CCDB) informait les collectivités cet automne du reversement (partiel ou total) obligatoire de la taxe d'aménagement des communes à l'EPCI afin de prendre en compte les charges d'équipements publics financés par l'EPCI sur le territoire de la commune.

Pour information la loi de finances rectificative n° 2022-1499 du 1er décembre 2022, rétablit par son article 15 le caractère facultatif du reversement à l'Établissement Public de Coopération Intercommunale de tout ou partie de la taxe d'aménagement perçue par la commune. Il n'est donc plus obligatoire de prendre une délibération sur le reversement de cette taxe.

• FUITE D'EAU RUE CHARLES DE GAULLE

Une fuite d'eau a été détectée sur le réseau d'eau potable rue Charles de Gaulle le 3 décembre dernier. Cette fuite a occasionné un dégât des eaux dans la maison d'habitation de M. MARION Francis, qui a déclaré un sinistre auprès de sa compagnie d'assurance. La Société d'assurance de la commune (Groupama) sollicitée, a délégué une expertise le 3 janvier prochain sur site.

• DEPART DE NICOLAS VUILLAUME

M. VUILLAUME informe l'assemblée de son départ prochain du conseil municipal en raison de son déménagement et changement professionnel en Haute Saône. M. le Maire et l'ensemble du conseil municipal remercient Nicolas VUILLAUME pour sa participation depuis 2020 et lui souhaitent le meilleur dans sa nouvelle vie.

• MISE EN SERVICE DU SITE INTERNET COMMUNAL

M. le Maire annonce la mise en service du site internet communal <u>www.mairie-moncey.fr</u> Le référencement est en cours, il faut donc taper l'adresse exacte du site pour pouvoir y accéder pour l'instant.

• **SYNDICAT DES BIENS PAROISSIAUX**: Mme SCALABRINO informe que les subventions attribuées pour la rénovation du toit de l'église ont été versées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h37

Le Président,

Fabien THERNIER

Affiché le 20/12/2022

Liste des delibérations prises

Le Secrétaire

Brigitte TRIPIER

DCM n°37	CHOIX DES OFFRES D'EMPRUNT POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DES RUES, TROTTOIRS ET RESEAU D'EAU POTABLE
DCM n°38	MISE A DISPOSITION DE L'AGENT COMMUNAL AUPRES DE LA CCDB POUR LA COMPETENCE SCOLAIRE/EXTRA SCOLAIRE